

CONSEILS DES GOUVERNEURS ● ASSEMBLÉE ANNUELLE 2000 ● PRAGUE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS
AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

Communiqué de presse n° 38(F)

26–28 septembre 2000

Déclaration de M. **JEAN-CLAUDE TRICHET**,
Gouverneur suppléant pour **LA FRANCE**,
en séance plénière

**Déclaration de M. Jean-Claude Trichet,
Gouverneur suppléant pour la France,
en séance plénière**

Monsieur le Président,
Monsieur le Président de la Banque Mondiale,
Monsieur le Directeur Général du FMI,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

Les dernières prévisions du FMI attestent le caractère soutenu de la croissance mondiale, notamment en Europe. Du fait de l'interdépendance grandissante de nos économies, nous devons avoir pour objectif collectif de favoriser une croissance durable non inflationniste. Pour autant, cette situation favorable ne doit pas nous inciter à différer la mise en oeuvre des principes qui nous guident dans la prévention et la résolution des crises financières. Enfin, plus que jamais, nous devons veiller à ce que les pays les plus pauvres bénéficient pleinement de ces progrès.

1 – Une croissance équilibrée et durable doit être notre objectif collectif

La situation macro-économique de la zone euro est favorable. Nous connaissons une croissance soutenue, supérieure à 3%, cette année et cette tendance doit se maintenir l'année prochaine. Pour la France, les prévisions de croissance pour 2000 et 2001 témoignent aussi du dynamisme de l'économie.

a. Favoriser une croissance durable et non inflationniste

La croissance doit être mise à profit dans l'ensemble des pays européens pour assainir les finances publiques et les mener à une situation d'équilibre. Ceci permettra notamment de mieux faire face aux enjeux liés au vieillissement de nos sociétés. Ainsi, en 2000, le déficit des administrations publiques françaises devrait être de 1,4 % du PIB alors que l'objectif initial du Gouvernement était de 1,8 %. En 2001, cet objectif est de 1 %.

Il s'agit désormais pour nous, Européens, de pérenniser ce cycle de croissance, c'est-à-dire de conserver un haut niveau d'activité sans favoriser les tensions inflationnistes. Du fait de l'évolution modérée des coûts salariaux, celles-ci restent contenues, si l'on fait abstraction des effets directs de la hausse des cours du pétrole sur le prix des carburants. Au demeurant, le développement des nouvelles technologies, que nous encourageons dans la suite du Conseil européen de Lisbonne devra se traduire par une accélération de la productivité susceptible d'élever notre potentiel de croissance non inflationniste. Ceci est crucial si l'on veut que l'offre réponde sans tension au dynamisme de la demande. Je reste donc optimiste, même s'il convient bien entendu de rester vigilant compte tenu des incertitudes entourant les effets directs et indirects de la hausse du prix du pétrole et les tensions observées sur l'appareil productif.

Les Gouvernements se sont également engagés à accélérer les réformes structurelles. Les réformes fiscales et l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail ainsi que la poursuite de l'ouverture à la concurrence dans de nombreux secteurs doivent stimuler l'offre de biens et services par les entreprises et de travail par les ménages. Elles doivent favoriser également la diffusion des nouvelles technologies. Ces réformes nous aideront ainsi à aller vers une économie dynamique, moderne, de plein emploi et non inflationniste.

b. Stabiliser le marché du pétrole

A cet égard, je tiens à rappeler que l'impact des prix actuels du pétrole sur la conjoncture mondiale est une préoccupation pour la France comme pour le reste du monde. La montée brutale des prix du pétrole depuis quelques mois soulève l'inquiétude de l'opinion publique ; mais il ne faut pas qu'elle perturbe les anticipations des agents économiques et soumette les budgets publics à la menace de nouveaux déséquilibres.

Quelles sont les causes de cette envolée des prix du pétrole ? Les principaux facteurs sont connus : la reprise de la demande mondiale, des capacités de production insuffisantes du fait d'une période de prix bas, enfin un fonctionnement du marché sur lequel des mécanismes peu concurrentiels ont provoqué des hausses allant au-delà de ce que les pays producteurs jugeraient eux-mêmes souhaitable. Nous sommes loin d'un équilibre de marché rationnel et c'est notre responsabilité de redonner des repères à ce marché.

Veillons à ce qu'un excès de volatilité temporaire des prix ne se transforme pas en un nouveau choc mondial. Disant cela, nous devons avoir particulièrement à l'esprit les conséquences potentiellement redoutables pour les pays les moins avancés.

Notre volonté commune est de voir les prix du pétrole retrouver un niveau stable – j'insiste sur cette notion de stabilité – conforme à un bon équilibre entre les intérêts des pays producteurs et des pays consommateurs. Sachons aujourd'hui poser les termes d'un diagnostic commun et faire en sorte que demain, par un dialogue fructueux après avoir recherché ensemble les solutions à notre portée, le marché retrouve les conditions d'un bon équilibre.

2 - Les progrès déjà acquis dans la réforme de l'architecture financière internationale doivent être intégralement mis en pratique

Depuis trois ans, nous avons accompli d'importants progrès en matière de régulation financière internationale, mais nous devons éviter que l'amélioration de la situation économique mondiale ne conduise à une certaine complaisance.

a. Mettre en pratique les acquis

Parmi les progrès significatifs, je mentionnerai par exemple l'effort de développement, de diffusion et d'évaluation des Codes et Standards et l'expérience pilote des Rapports sur l'Observation des Codes et Standards à laquelle la France participe.

Il faut aussi mettre en œuvre les progrès déjà réalisés en matière d'implication du secteur privé mais aussi dans l'adaptation des facilités du FMI.

S'agissant de l'implication du secteur privé, je me réjouis comme vous que les financements privés soient devenus une source majeure de financement des pays en développement. L'expérience démontre qu'un cadre est aujourd'hui indispensable pour que les marchés fonctionnent efficacement. Nous sommes aujourd'hui d'accord sur un cadre qui pose comme principes l'équité et la responsabilisation de tous les acteurs. Nous avons réaffirmé notamment le rôle catalytique du FMI, le caractère limité des ressources des Institutions Financières Internationales, la nécessité d'une résolution ordonnée des crises financières et de la recherche d'un dialogue permanent entre créanciers et débiteurs. Il nous faut désormais mettre pleinement en œuvre ces principes.

L'adaptation des instruments du FMI à la nouvelle configuration de l'économie mondiale arrive aujourd'hui à une étape décisive. Je tiens à souligner deux points qui me semblent particulièrement significatifs :

(i) le rôle préventif du FMI va être renforcé, par une clarification des règles d'accès à la CCL.

(ii) le rôle incitatif du FMI sera également renforcé par la réforme des deux principales facilités du FMI, à savoir l'accord de confirmation et la Facilité de crédit élargie.

D'importantes avancées restent toutefois nécessaires pour donner une plus grande cohérence à la régulation du système monétaire et financier international.

b. Poursuivre la réforme

De nouvelles règles sont nécessaires en s'appuyant sur les travaux remarquables du Forum de Stabilité Financière (FSF) pour faire face aux risques créés par la mondialisation financière.

La lutte contre le blanchiment d'argent doit être au cœur de nos préoccupations. Les effets néfastes du blanchiment d'argent sur la stabilité du système financier international et sur le développement durable de l'économie mondiale, notamment celle des pays émergents, ne sont plus à démontrer. Il appartient désormais au FMI et à la Banque mondiale de prendre pleinement en compte, dans la définition de leurs priorités et dans leurs programmes, la question du blanchiment en général et les conclusions de ces travaux multilatéraux en particulier.

Tous ces travaux en cours d'achèvement ou en nette progression sont encourageants. Il nous faut aller jusqu'au bout de la réforme, c'est-à-dire assurer une meilleure cohérence : nous ne pouvons pas d'un côté constater que les flux de capitaux privés jouent un rôle croissant et de l'autre en ignorer les conséquences sur l'architecture financière internationale et sur les missions fondamentales du Fonds.

Nous disposons déjà de nombreux éléments pour trouver rapidement un accord sur un « code de conduite » de l'ouverture aux flux de capitaux internationaux, concept parfois repris

sous le vocable de « libéralisation financière ordonnée ». L'objectif est d'accompagner le mouvement vers une ouverture financière accrue, sachant que celle-ci ne pourra porter ses fruits que si certaines conditions sont préalablement remplies.

C'est pourquoi j'appelle le FMI à reprendre ses réflexions sur la mise en place des moyens juridiques et opérationnels qui lui sont nécessaires pour conseiller et soutenir les pays en développement qui cherchent à accéder aux marchés de capitaux internationaux.

3 - La lutte contre la pauvreté doit rester une priorité

Des résultats indéniables ont été obtenus dans la lutte contre la pauvreté. Mais, face à des inégalités croissantes, et à des besoins qui restent immenses, nul ne peut se satisfaire des progrès réalisés à ce jour.

a. Une des missions centrales du FMI

L'universalité du FMI est un de ses principes fondateurs. Son soutien à tous les pays, et tout particulièrement aux plus pauvres, est nécessaire à un développement durable. Le FMI ne peut donc s'exonérer de ce rôle et de cette responsabilité.

Soyons cependant clairs : le FMI doit disposer des moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. Les difficultés qui pourraient surgir dans quelques mois sur le financement de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la Croissance (FRPC) sont à cet égard un motif d'inquiétude. Fidèle à son engagement en faveur du développement, ce dont témoigne sa contribution aux flux d'aide publique au développement, la France est prête à apporter sa contribution au financement de la FRPC. C'est pourquoi nous avons décidé à la demande de H. Köhler – et cela malgré un partage de la charge financière du soutien aux pays pauvres qui devient plus déséquilibré au sein du monde développé - de prêter 1 milliard de DTS supplémentaires (soit 1,46 milliard d'euro) pour financer la FRPC. Il serait légitime que l'ensemble des grands pays développés s'engagent à nos côtés et que les promesses déjà faites et indispensables au financement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) soient respectées.

Nous sommes ici tous convaincus que l'initiative PPTE doit au plus vite atteindre son but : permettre une véritable réduction de la pauvreté dans les pays bénéficiant des allègements de dette. Depuis notre dernière réunion, nous avons démontré que nous voulions tenir nos promesses. Dix pays ont atteint le point d'entrée de l'initiative dans sa version « renforcée », et la plupart bénéficient ou vont tout prochainement bénéficier de cette décision à travers un allègement immédiat de la majeure partie du service de la dette. Les plus grands bailleurs de fonds multilatéraux et le Club de Paris se sont résolument engagés en ce sens. J'appelle tous les autres créanciers à faire de même. Le Fonds et la Banque mondiale nous ont indiqué que dix autres pays pourraient les rejoindre d'ici la fin de l'année, j'appelle ce résultat de mes vœux. Mais je souhaite aussi redire clairement que les politiques menées doivent être bien adaptées pour que les allègements de dette profitent effectivement aux plus démunis. Ceci suppose de prendre des engagements forts, notamment pour lutter contre la corruption qui constitue le premier risque de détournement des marges de manœuvre dégagées par l'initiative.

b. La lutte contre le SIDA

Au moins trois obstacles entravent aujourd'hui la lutte contre le SIDA : l'absence de coordination des acteurs qui se consacrent à cette cause, l'insuffisance des moyens financiers, et parfois le manque de mobilisation des gouvernements locaux.

Le gouvernement français appelle la communauté internationale à apporter une réponse :

- S'agissant du financement, la communauté internationale, pays développés, institutions de développement, pays en développement, devrait consacrer 10 Mds USD au cours des prochaines années à la consolidation des systèmes de santé et à la lutte contre le SIDA. Ces ressources doivent être utilisées avec efficacité et vigueur. A cet égard, il paraît essentiel que les pays en développement utilisent les marges de manœuvre budgétaires engendrées par l'initiative sur la dette pour mettre en œuvre, au niveau national, dans le cadre des programmes stratégiques de réduction de la pauvreté, les actions de lutte contre le SIDA ;
- Nous devons les y aider et, pour cela, mobiliser les ressources concessionnelles et non-concessionnelles de la Banque Mondiale. L'Afrique est le continent le plus sévèrement atteint par la maladie. L'AID dispose de sommes importantes dont les pays africains sont les destinataires naturels. Une grande partie de ces moyens, dont nous avons voulu qu'ils soient dédiés à la lutte contre la pauvreté, doivent servir à endiguer effectivement une maladie qui est aussi la plus génératrice de pauvreté à très grande échelle, sur le continent africain notamment.
- Il nous appartient également de prendre les décisions adaptées pour que ces moyens ne soient pas gaspillés. La Banque mondiale ne devrait-elle pas se voir confier la coordination du tour de table en liaison avec ONUSIDA, dont elle est déjà partie prenante, et l'OMS qui a, en ce domaine, un savoir faire extraordinaire sur le terrain ? Elle dispose à la fois de la compétence, de la volonté et de la capacité politique pour y réussir. Elle saura faire en sorte que les acteurs de terrain disposent des moyens nécessaires dans les conditions les plus efficaces et les plus transparentes.

S'agissant enfin de la mobilisation des gouvernements, qui est un point central, la France a proposé que se tienne sous les auspices des Nations-Unies une conférence sur l'accès aux traitements, complétant ainsi les efforts d'information et de mobilisation politique déjà réalisés ou en cours.

*
* *

Nos économies connaissent actuellement une période de croissance très encourageante sous l'influence des innovations scientifiques et technologiques et grâce à l'intensification de l'intégration économique et financière au niveau mondial. Ce phénomène emporte des chances considérables et aussi, inévitablement, des risques importants contre lesquels il faut se prémunir.

Les institutions internationales ont précisément la charge, lourde et exaltante, d'assurer, au niveau mondial, la prévention des risques qu'une mondialisation désordonnée ou injuste pourrait entraîner. Les institutions internationales ne constituent pas l'illustration emblématique de l'internationalisation sauvage comme certains semblent le penser. Elles sont, au contraire, l'instrument permettant de veiller à l'intérêt supérieur de la communauté internationale et au

respect des intérêts de chacun, en disciplinant et en maîtrisant au niveau pertinent, c'est-à-dire au niveau mondial, des forces et des mouvements autrement menaçants.

Pour bien remplir cette tâche, elles doivent atteindre, simultanément, le plus haut niveau de professionnalisme, de respect des responsabilités de chacun, d'ouverture à la société civile et de transparence. J'observe avec une grande satisfaction que nous sommes en bon accord sur tous ces points.

Quant à l'Europe, elle entend apporter sa contribution à la stabilité et à la prospérité de l'économie internationale, en se réformant activement, en préservant ses grands équilibres internes et externes et en assurant le plein succès du marché unique et de la monnaie unique.

Nous l'avons dit tous ensemble : un euro fort est dans l'intérêt de la zone euro et de la stabilité économique mondiale.